



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30/06/2020

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE – Modernisation de la gare d'Austerlitz et construction de l'ensemble immobilier A7A8

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, organise, du lundi 29 juin au vendredi 31 juillet 2020, à la demande des cinq maîtres d'ouvrage associés (SNC PARIS AUSTERLITZ A7A8 (KAUFMAN & BROAD), SNC ALTA AUSTERLITZ (ALTAREA), SNCF GARES & CONNEXIONS, ELOGIE SIEMP et INDIGO INFRA France, représentés par SNCF GARES & CONNEXIONS), une enquête publique unique préalable à la délivrance du permis de construire et de l'autorisation environnementale du projet de modernisation de la gare d'Austerlitz et de construction de l'ensemble A7A8 situé boulevard de l'hôpital à Paris, 13^e arrondissement.

Cette enquête publique porte sur la demande de permis de construire unique n° PC 075 113 19 P0020, déposée le 20 mai 2019 par les cinq maîtres d'ouvrages précités et sur la demande d'autorisation environnementale déposée le 27 mai 2019 par la SNC PARIS AUSTERLITZ A7A8 (KAUFMAN & BROAD).

- Le permis de construire prévoit notamment :
 - Une surface de plancher créée totale d'environ 91 679 m² pour l'ensemble immobilier A7A8 dont 52 146 m² de bureaux, 11 563 m² de logements, 6 562 m² d'hébergement hôtelier, 19 833 m² de commerces dont 3 371 m² créés par changement de destination et 5 455 m² de locaux de service public ou d'intérêt collectif dont 508 m² créés par changement de destination. Un parking privé et un parking public ainsi qu'une dépose-minute feront également partie des programmes de l'ensemble immobilier A7A8.
 - La modernisation de la gare d'Austerlitz, notamment la création d'espaces de circulation publique sous la grande halle voyageurs, la création d'espaces de services et de commerces dans la gare et sur la cour Muséum, la rénovation de l'aile Muséum (toitures, façades, menuiseries), la restauration des façades intérieures et extérieures du pavillon de l'Horloge, du hall Seine, du rez-de-chaussée du bâtiment interstitiel et la toiture du hall Seine, la construction de la rampe Muséum. Pour ces travaux, une surface de plancher totale d'environ 6 322 m² est créée, dont 4 820 m² de commerces, 1 502 m² de locaux de service public ou d'intérêt collectif.
- L'autorisation environnementale est requise pour certains travaux et ouvrages notamment ceux qui relèvent du code de l'environnement, livre II, titre I^{er} (Eaux et milieux aquatiques), chapitre IV, Section 1 (procédures d'autorisation ou de déclaration) et en particulier de l'article R.214-1.

Enquête publique du 29 juin au 31 juillet 2020

Pendant l'enquête, le public pourra **consulter le dossier et déposer ses observations** à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (siège de l'enquête) et dans les lieux d'enquête indiqués ci-dessous :

- Maison des projets, 11 Quai Panhard et Levassor, 75013 Paris
- Gare d'Austerlitz – espace service, face à la voie n°4

Le dossier d'enquête est également à la disposition du public sur le **site internet dédié à l'enquête publique** :

<http://projet-austerlitz.enquetepublique.net>

L'enquête publique sera conduite par une commission d'enquête indépendante qui se tiendra à la disposition de la population lors de permanences organisées dans deux lieux d'enquête. En raison de l'épidémie liée au Covid-19, toutes les précautions sanitaires nécessaires seront prises pour accueillir le public dans de bonnes conditions notamment lors des permanences.

De plus, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour échanger par téléphone, sur rendez-vous, à réserver sur : <http://projet-austerlitz.enquetepublique.net> ou au 01 83 62 51 67 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête, en ligne sur ce site, détaille les dates et heures des permanences physiques et audio de la commission d'enquête.

Une réunion d'information et d'échanges avec le public sous forme dématérialisée sera organisée par la commission d'enquête, le **mercredi 8 juillet 2020 de 20 h à 23 h** via une plateforme :

<http://www.reunion-publique-projet-austerlitz.com>

À l'issue de l'enquête publique et du rapport de la commission d'enquête, conformément à l'article L.126-1 du code de l'environnement, la SNCF se prononcera, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire présentées par les cinq maîtres d'ouvrage associés. Le permis de construire délivré vaudra également autorisation d'exploitation commerciale.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, se prononcera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale.

Contact presse

**Service régional de la communication
interministérielle
Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15